

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-035

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise AXIONE 75, rue Allée de Suède 62223 FEUCHY, afin de garantir le bon déroulement d'une visite technique pour étude en accotement 665, Chemin Vieille Rue à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront restrictifs face au 665, chemin Vieille Rue, et ce, du 20 février au 20 mars 2024.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise intervenante et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à AXIONE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 20 février 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 20/02/2024
Le Maire
David CALCOEN



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHANDT



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Florence DEHANDT